

Rechercher

depuis

1 mois

L'expertise confidentielle sur un inquiétant maïs transgénique

LE MONDE | 22.04.04 • MIS A JOUR LE 22.04.04 | 17h00

 Imprimer Envoyer par email Classer cet article

A LA UNE
international
europe
france
société
régions
carnet
horizons
analyses & forums
entreprises
médias
aujourd'hui
météo
sports
sciences
culture
cinéma

version texte

CHAINES

aden
examens 2004
finances
forums
mots croisés / jeux
automobile
shopping

ANNONCES

emploi
immobilier
autos - motos

Le Monde

Le Monde en PDF
Le quotidien prêt à
imprimer

▼ PUBLICITE



La commission du génie biomoléculaire française, qui délivre un avis sur les OGM, s'est inquiétée de la commercialisation d'un maïs génétiquement modifié en étudiant les résultats d'une expérimentation sur les rats. Le comité scientifique européen a pourtant donné son feu vert le 19 avril.

Un maïs transgénique produit par la société Monsanto, le MON 863, a reçu le 19 avril un avis favorable de mise sur le marché du comité scientifique européen.

Ce maïs, pour les experts, n'a donc pas d'incidence sur la santé des animaux, a fortiori sur celle des hommes. Si l'avis est public, les procès-verbaux de réunion de ce comité scientifique, l'EFSA (European Food Safety Authority), sont confidentiels. Comme le sont les débats des comités des pays membres, y compris ceux de la commission du génie biomoléculaire (CGB) française.

Or la CGB a, au contraire, émis le 28 octobre 2003 un avis défavorable, et a été très troublée par les malformations observées sur un échantillon de rats nourris au maïs MON 863. Nul n'en aurait jamais rien su si une association, le Comité de recherches et d'information sur le génie génétique (Crii-Gen), présidée par l'avocate Corinne Lepage, ancienne ministre de l'environnement d'Alain Juppé, n'avait forcé la porte de la CGB en obtenant, grâce à la commission d'accès aux documents administratifs (CADA), ces procès-verbaux, dont *Le Monde* a pu prendre connaissance.

L'avis de la CGB est net : la commission *"n'est pas en mesure de conclure à l'absence de risque pour la santé animale en ce qui concerne le maïs MON 863."* Querelle d'experts ? Sans doute, mais qui laisse au moins penser que la question scientifique de l'influence des organismes génétiquement modifiés sur la santé n'est pas close, et que les procédures d'expertise ne sont pas toujours capables d'apporter des réponses claires. Le nouveau ministre de l'écologie, Serge Lepeltier, a indiqué, le 15 avril, lors de son premier point de presse : *"Il faut beaucoup de transparence. Nos concitoyens doivent savoir ce qu'il en est. Et puis il faut de la rigueur."* Beaucoup, semble-t-il, reste à faire.

L'histoire commence en août 2002, quand la société Monsanto soumet une demande d'autorisation de commercialisation d'un maïs transformé génétiquement pour produire des protéines insecticides. Elle l'a fait en Allemagne : dans la procédure européenne, la demande d'examen des OGM est déposée auprès d'un premier Etat, qui rend un avis préliminaire. La Commission de Bruxelles le distribue ensuite aux pays membres, afin de recueillir leur avis. Les avis sont enfin confrontés, à Bruxelles, par l'EFSA, qui rend une *"opinion"* décisive.

Les experts allemands ont tout de suite émis des réserves sur le MON 863, au motif qu'il intègre un gène de résistance à un antibiotique. Le dossier a été transmis en juin 2003 aux comités scientifiques des différents pays, avec les précisions apportées par la société Monsanto. Mais ce n'est pas l'antibiotique qui a posé problème aux Français.

Le dossier comprend en effet une étude de nutrition sur des rats, un test habituel pour évaluer l'innocuité des OGM. On nourrit avec l'aliment transgénique un groupe d'animaux, qu'on compare au bout de 90 jours à un groupe *"témoin"* de rats nourris avec le même maïs, mais non modifié. L'examen biologique de dizaines d'indicateurs sur tous les rats permet aux toxicologues de juger s'il existe un écart significatif.

Or la commission du génie biomoléculaire française (CGB) s'est inquiétée de nombreux effets biologiques : *"augmentation significative des globules blancs et des lymphocytes chez les mâles"* du lot nourri au MON 863 ; *"baisse des*

réticulocytes"(les jeunes globules rouges) chez les femelles ; *"augmentation significative de la glycémie chez les femelles"* ; *"fréquence plus élevée d'anomalies (inflammation, régénération...)"* des reins chez les mâles. Après un long débat, la CGB a indiqué, en *"l'absence d'interprétation satisfaisante de certaines des différences significatives observées"*, ne pas être *"en mesure de conclure à l'absence de risque pour la santé animale"*. Un tel avis est exceptionnel chez une commission qui a toujours été plutôt favorable, depuis sa création en 1986, à l'autorisation des OGM.

Cependant, quelques jours plus tard, le 6 novembre 2003, une autre commission française, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), a rendu, sur la foi du même dossier, un avis opposé : les différences observées, tranche l'agence, *"sont sans signification biologique"*, et elle estime que le MON 863 *"ne présente pas de risque nutritionnel"*.

A Bruxelles, l'EFSA a conclu dans le même sens, le 19 avril. Elle est cependant entrée dans le détail des différences observées sur les paramètres hématologiques, les réticulocytes, les malformations rénales ou les taux d'albumine. Mais, pour chacun, elle estime que ces différences *"rentrent dans la variation normale des populations de contrôle"* ou, à propos des malformations rénales, qu'elles sont *"d'une importance minimale"*.

Cependant, la CGB n'en démord pas. Gérard Pascal, directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), qui était rapporteur du dossier MON 863 à la CGB, dont il est membre depuis 1986, garde tous ses doutes. *"J'entends l'argument de la variabilité naturelle, mais ce qui m'a frappé dans ce dossier, c'est le nombre d'anomalies. Il y a ici trop d'éléments où l'on observe des variations significatives. Je n'ai jamais vu cela dans un autre dossier. Il faudrait le reprendre."*

Tous les experts interrogés confirment que l'analyse des résultats statistiques implique une part de subjectivité : *"On peut avoir des sensibilités différentes sur un même cas"*, note Joël Guillemain, qui a étudié le MON 863 pour l'Afssa.

Il existe également, dans d'autres dossiers, des effets sur les animaux : sur les quatre OGM examinés par la CGB en 2003, qui ont donné lieu à des essais nutritionnels sur des rats, des anomalies ont été relevées. Pour le colza GT 73, *"des effets significatifs"* ont été observés sur le foie et le rein des animaux, mais ils étaient liés à un paramètre, rectifié depuis. Cependant, les essais sur les rats n'ont pas été menés pendant 90 jours comme c'est l'usage, mais seulement sur 28. La commission regrette aussi que *"l'idée de demander un essai sur vache laitière"* n'ait pas été retenue ou que les données de suivi après la mise sur le marché au Canada ne soient pas disponibles.

Sur le maïs T 1507, la commission observe *"une différence significative de consommation alimentaire"* des rats qui ont absorbé des OGM. Pour le maïs NK 603, des *"différences significatives"* de 50 comparaisons statistiques sur 1 200 ont été relevées, mais elles *"n'ont pas de signification toxicologique"*. Un membre de la commission s'inquiète enfin des allergies à ce produit, et estime qu'*"il n'est pas possible de conclure d'une manière aussi définitive sur l'absence d'un tel risque"*. Malgré des désaccords internes, ces dossiers ont cependant reçu un avis favorable de la commission, puis de l'EFSA.

Hervé Kempf

• ARTICLE PARU DANS L'ÉDITION DU 23.04.04

Acheter les droits de reproduction **PUBLI-C**

[S'abonner au Monde.fr - 6€ par mois](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Le Monde 2004
Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en acceptant et en respectant les dispositions.

La fréquentation de ce site est contrôlée et certifiée par Diffusion Contrôle

[Besoin d'aide ?](#) | [L'abonnement au Monde.fr](#) | [Conditions générales de vente](#) | [Qui sommes-nous ?](#)